

Visite du Port de plaisance et de la digue du débarcadère Vevey-La Tour.

Celle-ci, sérieusement mise à mal par la tempête « LOTHAR », le 26.12.1999, a été reconstruite. Le pilotage des bateaux est difficile quand souffle la vaudaire, d'où un renforcement de l'ancienne digue par un système de palplanches, en plus des enrochements protecteurs. Les responsables ont entrepris des travaux de reconnaissance sur celle-là. Lors des orages, un tel ouvrage bouge de 10-12 mm. Il est constitué par différents caissons. Les deux premiers, de 5 m de haut, en béton, sont lestés de matériaux pierreux, afin de leur procurer une bonne assise.

Quant aux câbles, retendus après « LOTHAR », ils assurent une certaine rigidité à l'ensemble de la digue. A relever le même style de fabrication de celle-ci et du débarcadère. La Municipalité a choisi de conserver les deux premiers caissons. Par ailleurs, elle souhaite une ouverture de Vevey sur le lac, par l'intermédiaire de ses ports. Pour ce qui a trait à la sécurité, signalons qu'une fois l'an, un bureau d'ingénieurs contrôle les installations, en effectuant des relevés géométriques et altimétriques, d'une part, et surveille le sous-sol, de l'autre [fondations basées sur une couche d'argile de 2-3 m. d'épaisseur ; mouvements décelables, d'où une limitation du tonnage, en ce qui concerne le passage sur le pont]

Avant les travaux de sécurisation, les caissons reposaient sur des piles.

Visite le Port de plaisance :

Nous sommes accueillis par Monsieur Daniel Burnat, cheville ouvrière et président d'honneur de la Société de sauvetage « Le Vétéran »

Notre hôte nous fait découvrir les installations et nous explique leur origine. En ce qui concerne les interventions, il démontre l'utilité du hangar de sauvetage, créé en 1933. Le port est actuellement animé par quatre sociétés de navigation. De nombreux plaisanciers, tant français que suisses, le fréquentent. Les responsables du sauvetage souhaitent la création d'un local pour les besoins administratifs et le dépôt du matériel, tout en profitant d'y adjoindre un lieu de rencontre. Là, ils pourraient entretenir la convivialité et l'expérience de la navigation.

D'entente avec les sociétés portuaires, il a été créé une association. Le canton a accordé un permis de construire le 17.08.2005, pour édifier des locaux administratifs, ainsi qu'un Club House, pour la Société de sauvetage « Le Vétéran » Ces locaux sont situés au-dessus d'une partie du bâtiment actuel.

Le plafond du local de sauvetage est en mauvais état. A ce problème s'ajoute celui du manque de place. La Municipalité suggère l'une ou l'autre des options suivantes :

- soit construire une buvette, ainsi que des locaux administratifs ;
- soit refaire simplement la dalle, dont l'état laisse fortement à désirer.

Les responsables ont demandé et obtenu, en outre, la constitution d'une sous-commission intitulée « Lac », et qui dépend du groupe de travail « Sports ».

Reste à régler le problème des archives, entreposées dans un local exigu, à la rue d'Italie, et mis gracieusement à la disposition du Sauvetage. Il s'agirait de transférer lesdits documents au quai Perdonnet, mais l'humidité ambiante du local actuel constituerait un obstacle de taille.

Après avoir pris congé de M. Daniel Burnat, qui remet un classeur fort intéressant au soussigné, nous montons sur la terrasse du hangar et constatons qu'elle n'est pas totalement sécurisée sur tout son périmètre. Une amélioration paraît nécessaire